AR PREFECTURE

006-210600540-20201216-1112020-DE Regu le 19/12/2020

ALPES MARITIMES COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°111/2020

OBJET : Service Ressources Humaines : désignation : autorisation de signature de la convention financière de reprise de compte épargne temps

L'an deux mille vingt, le seize du mois de décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**. Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 10 décembre 2020.

PRESENTS: Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Sophie ESPOSITO / Philippe MINEUR / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Xavier JARJANETTE / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Michaël TRUCCHI / Nathalie DIGANI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Kathy NICOLAS / Françoise DAMILANO / Sandrine GUGLIELMINO / Philippe JANIN / Véronique MINISCLOUX / PROCURATIONS: Gracienne DODAIN à Robert NARDELLI / Bouabdallah LAFTAS à Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Thierry VISSIAN à Romain BIANCHI / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL à Alexandra RUSSO / Vanessa BEAUJAUD à Catherine DINI / Jean Marc OCCHIROSSI à Sandrine GUGLIELMINO / Maëva THOMMERET à Véronique MINISCLOUX.

ABSENT:

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le code général des collectivités locales,

Vu les articles 9 et 11 du décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale.

Considérant la mutation de Madame BROCART Barbara au 1er janvier 2021,

Considérant que Madame BROCART Barbara possède un compte épargne temps de quinze jours,

Considérant qu'elle ne pourra pas utiliser ces jours acquis lors de son activité au sein de la mairie de LUCERAM, après en avoir délibéré,

Il est **décidé** au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière avec la commune de LUCERAM.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 20 Votants : 27 Absents : 0 Contre : 4 Abstentions : 1

Pour: 22

AINSI FAIT ET DELIBÈRE A DRAP LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 18/12/2020 et publication en mairie le : 27/12/2020

et publication en mairie le : 27/12/2020